

Vins et Spiritueux.

BIERE—			
Alsepp, bouteilles	par douz.	2 40	à 60
Bass, bouteilles	"	1 50	.. 70
Jeffrey, bouteilles	"	2 45	.. 60
W. Younger & Co, bouteilles ..	"	1 60	.. 75
	"	2 40	.. 60
	"	1 50	.. 60
EAU DE VIE—			
Giraud Frère	par gallon.	1 75	.. 1 90
Chaloupin	par gallon.	6 50	.. 7 00
Biscuit, Dubouché & Co., p. gallon	caisso.	2 10	.. 2 25
Hennessy & Co.	par gallon.	2 00	.. 2 10
Martell	par gallon.	6 0	.. 6 75
Jules Robin & Co.	par gallon.	2 1	.. 2 25
Sazerac, Desforges & Co., p. gallon	caisso.	7 7	.. 8 00
Coran & Co.	par gallon.	2 10	.. 2 25
Pinot, Castillon & Co. par gallon.	caisso.	7 75	.. 8 00
Central Vineyard Proprietors,	par gallon.	2 00	.. 2 20
Old Vineyard Proprietors	par gallon.	2 00	.. 2 10
Renault	par gallon.	2 00	.. 2 10
Gerin	par gallon.	7 0	.. 7 75
	caisso.	1 90	.. 2 40
	caisso.	6 50	.. 10 00
GENIEVRE—			
Boll & Dunlop	par gallon.	1 30	.. 1 35
DeKuyper	"	1 35	.. 1 40
Houtman	"	1 25	.. 1 30
Henneker	"	1 25	.. 1 30
Key Brand	"	1 30	.. 1 30
Beuker	"	1 25	.. 1 35
Linenbrink	"	1 30	.. 1 35
Cognac Rouges—			
Boll & Dunlop	par caisso.	6 20	.. 6 00
DeKuyper	"	6 00	.. 6 75
Houtman	"	6 00	.. 6 25
Henneker	"	6 2	.. 6 50
Key Brand	"	6 00	.. 6 25
Beuker	"	6 00	.. 6 25
Linenbrink	"		Manque.
Cognac Vertes—			
Boll & Dunlop	"	3 2	à 3 40
DeKuyper	"	3 20	.. 3 00
Houtman	"	3 20	.. 3 30
Henneker	"	3 20	.. 3 30
Key Brand	"	3 20	.. 3 40
Beuker	"	3 30	.. 3 40
Cognac Jaunes—			
Houtman	"	6 75	.. 7 00
Cognac Bleues—			
Houtman	"	4 00	.. 4 25
OLD TOM—			
Booth	par caisso.	5 75	à 6 00
Bernard	"	5 25	.. 5 50
Flett	"	4 50	.. 4 75
RUM—			
Jamaïque	par gallon.	1 90	à 2 10
Demarara	"	1 70	.. 1 80
Cuba	"	1 60	.. 1 70
VINS XERES—			
Valette	per gallon.	0 65	.. 0 90
Paul Emile Thomas	"	0 75	.. 1 00
Montillo	"	0 80	.. 1 00
Lacave	"	0 90	.. 1 40
Pemartin	"	1 20	.. 3 00
Domene	"	1 50	.. 4 00
Malvoisie	"	1 00	.. 1 25
Cramp, Suter & Co.	"	2 10	.. 5 00
	Amontillado.		.. 5 50
	Paxareto.		.. 6 00
PORTO—			
No. 1, 2 et 3	"	0 65	.. 0 90
Tarragon	"	0 65	.. 1 00
Cataluna	"	0 60	.. 0 65
Molinier	"	0 65	.. 0 90
Graham, No. 1	"		.. 1 40
" No. 2	"		.. 1 50
" No. 3	"		.. 1 75
" No. 4	"		.. 2 25
Hunt	"	1 15	.. 4 00
Offley, Cramp & Forrester's O	"		.. 1 30
" " " " " " " "	"	00	.. 1 45
" " " " " " " "	"	000	.. 1 65
" " " " " " " "	"	<0>	.. 1 80
autres marques	"	2 10	.. 4 25
WHISKY ECOSSAIS—			
Ramsay	par gallon.	2 00	.. 2 10
Bullock, Lado & Co.	caisso.	5 50	.. 6 00
Stewart	par gallon.	2 85	.. 2 00
	caisso.	4 50	.. 5 00
	par gallon.	1 70	.. 1 80
	caisso.	4 00	.. 4 50
WHISKY IRLANDAIS—			
Cork Distillery	par gallon.	2 00	.. 2 20
Dunville	"	2 00	.. 2 10
	caisso.	5 75	.. 6 00
CHAMPAGNE—			
Moët & Chandon, No. 1, bouteilles		16 00	.. 18 00
" " " " " " " "		17 00	.. 19 00
" " " " " " " "		15 00	.. 16 00
" " " " " " " "		15 00	.. 17 00
Reiderer		15 00	.. 20 00
Jules Mumm		15 00	.. 20 00
Bouché Fils		15 00	.. 20 00
ESPRIT DE VIN (Highwines) 50 degré en douane et par lot de 21 tonnes—			
Dow & Co.	par gallon.	50	.. 52 1/2
H. Corby & Son	"	47 1/2	.. 50
J. P. Wiser & Co.	"	47 1/2	.. 50
Gooderham & Worts	"	—	.. 50



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,
OTTAWA, 8 mai, 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains
jusqu'à nouvel ordre : 11 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.



Chemin de Fer Intercolonial.

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis public par les présentes qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la pose des lisses et le nivellement sur une distance d'environ 63 milles de la ligne du Choix du Poste, près les Trois Pies, aux Quatre-Vingt-Six et un demi mill à la Rivière Metis.—Les soumissions devront être pour toute la distance.

Les devis et formules de soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef Ottawa, et aux bureaux des Ingénieurs à Rimouski, Dalhousie, Newcastle et Amherst.
Des soumissions cachetées, endossées "Soumissions" et adressées aux Commissaires seront reçues à leur bureau, à Ottawa, jusqu'à MIDI, MARDI, le 11 JUIN, 1872.

En mêmes temps et lieu, on recevra aussi des soumissions pour 250 tonnes de chevilles, suivant l'échantillon que l'on peut voir au bureau ci-dessus. Les soumissions devront mentionner le prix par tonne de 2,240 lbs. livrées à la Station du Grand Tronc, Rivière du Loup, par égales quantités, pendant les mois de Juillet, Août et Septembre prochain.

A. WALSH,
E. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLEAN.

Bureau des Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial,
Ottawa, 3 Mai, 1872.

Chemins de Fer du Canada Central

DE
BROCKVILLE ET D'OTTAWA.

Grande Route à voie large conduisant à Ottawa.

LE ET APRÈS LUNDI, LE 6 MAI COURANT
les convois partiront comme suit :

DE BROCKVILLE

EXPRESS à 8.00 A.M., arrivant à Ottawa à 1.00 P.M., et à Sand Point à 1.20 P.M.

TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P.M., arrivant à Sand Point à 9.30 P.M.

EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P.M.

D'OTTAWA.

EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A.M., arrivant à Brockville à 1.40 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MAILLE à 4.20 P.M., arrivant à Brockville à 9.35 P.M.

ARRIVANT A SAND POINT

à 1.20 P.M. et à 9.30 P.M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A.M., 11.40 A.M., et à 3.30 P.M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O.
Transbordements faits avec diligence. PAS DE TRANSBORDEMENT LORSQU'LES CHARS SONT CHARGÉS AU COMPLET POUR UNE STATION SPÉCIALE.

H. ABBOTT,
Directeur.

Brockville, 4 Mai 1872.



DEBENTURES DU HAVRE.

LES Commissaires du Havre de Montréal, recevront des soumissions jusqu'à LUNDI, 20 courant à Midi, pour DEBENTURES pour la valeur de

\$100,000,

Qui seront émises en vertu de l'acte 18 Vict., Chap. 143, Sect. 29, rachetables le 5 Juillet 1887, et portant intérêt de 6 par cent par an, payables chaque six mois, à la Banque de la Cité de Montréal, le 5 Janvier et Juillet, de chaque année.

Si on demandait des debentures à 6 par cent stg., des soumissions seraient faites à cet effet.
Des applications, enlucées, "Soumissions pour Debentures," doivent être adressées au soussigné.

H. H. WHITNEY,
Secrétaire.

Bureau du Havre des Commissaires. }
Montréal, 3 Mai, 1872. } 199

BOUCHONS!

BOUCHONS!!

BOUCHONS!!!

FRANCISCO LLADO & CIE.

Importateurs de Bouchons d'Espagne et de Liège
132 et 134, MAIDEN LANE, Coin de Water Street, NEW YORK.

MM. P. POULIN & CIE., Marchands de Vins de cette ville ont été appointés SEULS AGENTS pour le Canada.

On peut examiner les échantillons à leur bureau.

313, RUE ST. PAUL.

Demandez un circulaire illustré.

JAMES W. STEWART

AGENT COMMISSIONNAIRE

Courtier et Agent de Navigation

BATISSES GOWEN

Bureau:—No. 4, Rue Pierre, Québec.

J. W. S. s'occupe de l'achat et de la vente de Marchandises de toutes sortes aux conditions les plus favorables et donne une attention spéciale à promouvoir les intérêts des manufacturiers.

On sollicite des ordres.

Québec, Mai 1872.

DEMENAGEMENT.

L'AGENCE MERCANTILE a transporté ses Bureaux des Nos. 37 et 39 Rue St. François-Xavier à l'encoignure des rues St. Jacques et St. Pierre, vis-à-vis la Banque Molson, où les propriétaires seront heureux de rencontrer leurs amis et leurs abonnés.

DUN WIMAN & CO.

Montréal, 30 avril 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE
1863.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

CANADA } Dans l'affaire de
Province de Québec, }
DISTRICT DE MONTRÉAL. }

LOUIS PERRAULT

ET DE

CHARLES OVIDE PERRAULT,

Tous deux Imprimeurs et Editeurs de la Cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires comme tels en société à Montréal, susdit sous la raison sociale de "Louis Perrault & Co."

faillie.
Les soussignés ont déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers; et Vendredi, le dix-septième jour du mois de Mai prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée, tant individuellement que comme ayant été en société sous la dite raison sociale.

Montréal, le vingt-et-unième jour de Mars 1872.

LOUIS PERRAULT,

CHARLES OVIDE PERRAULT,

Par leur Procureur ad litem, P. R. LAFREYNE.